

Motion présentée par les enseignants élus Conseil d'Administration du Lycée Jules Ferry de Conflans Sainte Honorine

Les enseignants du lycée Jules Ferry à Conflans sainte Honorine, réunis le jeudi 14 novembre 2019, tiennent à porter à la connaissance du CA, leurs très vives inquiétudes face à la mise en place de la réforme du lycée. Par de multiples aspects, la charge particulière de travail liée à la refonte des programmes, l'organisation très lourde des épreuves, le manque d'informations du ministère quant au contenu des épreuves portent atteinte à la qualité de l'enseignement dispensé aux élèves.

Les élus enseignants au CA manifestent leur colère devant la dégradation des conditions d'études et de travail qui résultent de la politique éducative du gouvernement.

La communauté éducative des professeurs souhaite alerter sur les points suivants :

1-Nous sommes très inquiets sur l'organisation de la mise en place des épreuves communes des mois de janvier et d'avril 2020 dans le cadre de la réforme du baccalauréat.

En effet, les sujets nationaux des épreuves communes n'étant toujours pas connus, nous sommes obligés de travailler sur des notions avec les élèves dont nous ne connaissons pas l'évaluation finale et ce malgré la publication de sujets « zéro » pour exemple. Ceci est absolument contraire à toute logique pédagogique et ne permet pas une évaluation juste pour les élèves ni de se projeter avec plus de confiance dans le travail.

Outre le fait que le calendrier des épreuves devient de plus en plus contraignant à organiser, nous nous interrogeons sur les modalités concrètes de correction des épreuves : Qui se chargera des copies à scanner et dans quelles conditions ? Dans quels délais ? Quelle rémunération pour les professeurs correcteurs ?

Sur le même sujet, des questions se posent sur la correction des copies : en effet, d'après les documents officiels sur l'organisation des épreuves communes de contrôle continu, il est dit que « les correcteurs sont convoqués parmi les professeurs de l'établissement ou d'autres établissements de l'académie » et d'autre part « dans la mesure du possible, les copies sont attribuées de telle sorte que les correcteurs n'aient pas à connaître plus de deux sujets différents. »

Les collègues s'inquiètent du fait de corriger les copies d'un autre établissement . Comme indiqué dans les textes officiels, chaque lycée s'organise comme il le souhaite, choisit ses propres sujets et a une organisation interne spécifique. Ors, certains inspecteurs, lors de formations, ont précisé que chaque classe pourrait avoir un sujet différent.

2-Nous souhaitons également manifester notre mécontentement face à la mise en place de la réforme du baccalauréat et la refonte des programmes qui engendrent des tâches plus nombreuses et plus lourdes, ce qui accentue les phénomènes de souffrance au travail, le sentiment d'être débordé, de « mal faire » alors même que l'attachement à la réussite de tous les élèves constitue le fondement de notre métier.

Les enseignants témoignent, nombreux, d'une fatigue qui s'installe de plus en plus vite dans l'année scolaire. D'une « mauvaise » fatigue surtout, puisque qu'une grande partie des va-

cances est consacrée à la réalisation de nouveaux cours liés aux nouveaux programmes, mis en vigueur consécutivement, dès la rentrée, pour les niveaux de seconde et de première. cela génère un flux tendu de fatigue dont il est difficile de se remettre.

Notre travail se trouve encore complexifié par le fait que nous n'avons toujours pas reçu les manuels scolaires, alors que nous avons atteint pratiquement le tiers de l'année scolaire (!). Ce qui oblige d'une part, les professeurs à une adaptation constante de la mise en oeuvre de notre pratique pédagogique mais aussi un gâchis incroyable de photocopies dont nous avons cependant absolument besoin pour faire cours. Nous ne comprenons pas d'ailleurs pourquoi les quotas de photocopies nous sont encore imposés, pourquoi nous n'avons pas accès en quantité suffisante, à des feuilles format A3 ? Nous sommes pénalisés par une situation où les enseignants ne sont pas responsables de la commande des manuels.

Devant le manque d'information de cette nouvelle organisation du baccalauréat, la charge de travail qui augmente et pour le respect des élèves et la qualité de notre enseignement, les élus portent parole des collègues demandent :

- La banalisation entière d'une journée afin de procéder à la correction des copies du premier devoir commun pour les disciplines concernées.
- De pouvoir s'échanger, en priorité, dans l'établissement les copies entre collègues .
- D'avoir un droit de regard sur la sélection des sujets.
- Que les manuels qui sont arrivés soient distribués aux classes dans les meilleurs délais.

Les élus portent parole des collègues refusent :

- Que les professeurs soient sollicités pour des tâches administratives, nous rappelons que ceux-ci dans le même temps, continuent leurs activités pédagogiques face aux élèves.
- D'être dans la situation d'avoir plus de deux sujets différents à corriger comme l'indiquent les textes de référence.
- De corriger pendant les vacances qui sont déjà consacrées à la mise en forme des nouveaux programmes dans le cadre de la réforme du lycée et donc que le calendrier soit adapté en ce sens.

Les élus du CA portent parole des collègues.